

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 6 (1935)

**Heft:** 6

**Artikel:** L'Ecole cantonale de Porrentruy

**Autor:** Widmer, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-823745>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A.D.I.J.

PARAÎSSANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : <b>M. R. STEINER</b> Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : <b>M. F. REUSSER</b> Moutier — Tél. 7.	Caissier de l'A.D.I.J. : <b>M. H. FARRON</b> Delémont — Tél. 161
---	---	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel** : fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50.— **annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

## *Les écoles publiques professionnelles et secondaires supérieures du Jura bernois*

### *L'Ecole Cantonale de Porrentruy*

#### *1. Historique*

La partie la plus ancienne du bâtiment de l'Ecole cantonale est vieille de plus de trois cents ans. Elle date du début du XVII<sup>e</sup> siècle et se rattache au groupe d'édifices que le prince-évêque Christophe Blarer de Wartensee construisit pour loger le Collège des Jésuites, qu'il venait de fonder. Celui-ci jouit d'une renommée méritée jusqu'à la veille de la Révolution. Le régime français, qui succéda au gouvernement épiscopal, ne voulut pas faire moins bien que son prédécesseur et créa, en 1796, une Ecole centrale pour le département du Mont-Terrible. Mais il la remplaça bientôt par une Ecole secondaire (1803), puis par un Collège communal (1808).

Conformément aux stipulations de l'Acte de Réunion (1815), l'Etat de Berne respecta le Collège de Porrentruy, qui resta une école catholique dirigée par des prêtres. Le mouvement démocratique de 1830-1931 contribua à éliminer le personnel enseignant ecclésiastique au profit des maîtres laïcs.

L'Ecole cantonale de Porrentruy doit son existence à la loi du 26 juin 1856, qui mettait le Jura sur le même pied que l'Ancien Canton, en créant une école cantonale allemande à Berne et une école cantonale française à Porrentruy. Cette dernière fut organisée dès 1858. Outre le progymnase, elle comprenait un gymnase

littéraire, qui continuait le Collège, et un gymnase réal, institué pour satisfaire les tendances scientifiques de l'époque. En 1919, une nouvelle section, la section commerciale, vint se joindre aux deux divisions déjà existantes.

Depuis 1858, les principales transformations aux immeubles furent la construction d'une annexe nord (1892) et l'aménagement de l'ancienne Eglise des Jésuites comme halle de gymnastique (1895) et local pour la bibliothèque (1898). Actuellement, malgré la crise économique, l'Etat de Berne et la municipalité de Porrentruy font un grand sacrifice pour doter l'école des locaux indispensables. Une nouvelle aile s'élève entre l'Ecole normale et l'Ecole primaire et sera probablement inaugurée au printemps prochain; elle abritera la section commerciale et les salles de dessin et de chant. En 1936, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'ancien bâtiment recevront des installations modernes pour l'enseignement des sciences. Sous peu, l'Hôtel de Gléresse, qui sert aujourd'hui de préfecture, sera à la disposition de nos musées et de notre bibliothèque, et la partie supérieure de l'ancienne Eglise des Jésuites donnera une aula, certainement une des plus belles des gymnases suisses.

## 2. *Organisation actuelle*

Telle qu'elle existe aujourd'hui, l'Ecole cantonale de Porrentruy est un organisme complexe. Elle n'est pas l'expression d'une tendance, encore moins de la mode du jour. Elle cherche à concilier les contraires et à répondre aux besoins les plus variés. Elle tend à l'harmonie : harmonie entre les différentes parties et conceptions de la patrie jurassienne ; harmonie entre l'éducation physique, intellectuelle et morale. Le respect de la tradition classique, chrétienne, nationale, ne l'empêche pas d'ouvrir l'œil sur le monde d'aujourd'hui. Le culte des humanités y est mené de front avec l'enseignement des langues vivantes, des mathématiques, des sciences et de la technique commerciale. Elle apprécie l'art, qu'il s'agisse du dessin ou de la musique. Le développement physique de ses élèves lui tient à cœur ; elle le prouve par le temps qu'elle consacre à la gymnastique et aux sports.

En un mot, notre établissement est une synthèse pédagogique. Aussi comprend-il plusieurs parties. Les quatre classes inférieures (VIII<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, Ve) forment le progymnase ; les cinq classes supérieures (IV<sup>e</sup>, III<sup>e</sup>, II<sup>e</sup>, I<sup>a</sup>, I<sup>b</sup>) constituent le gymnase. Dans les deux classes inférieures, à part la religion, tous les cours sont communs. En VI<sup>e</sup>, commence l'étude du latin. Dès la IV<sup>e</sup>, les élèves peuvent opter entre quatre sections : classique (latin et grec), littéraire (latin et anglais ou italien), scientifique (mathématiques et sciences) et commerciale (langues vivantes et technique commerciale).

Nos sections classique et littéraire préparent aux études universitaires ; leurs certificats de maturité (types A et B) sont valables pour l'admission aux examens fédéraux des professions médicales. Le certificat de maturité de la section scientifique (type C) permet d'entrer sans examen à l'Ecole polytechnique fédérale.

A partir de la III<sup>e</sup> classe, notre section commerciale comprend deux divisions : celle du diplôme (examen à la fin de la II<sup>e</sup>), destinée aux jeunes gens et aux jeunes filles qui désirent entrer immédiatement dans la pratique, et celle de la maturité, pour les élèves qui entendent poursuivre à l'université leurs études économiques ou politiques ou se proposent de faire carrière dans les administrations.

L'année scolaire commence au printemps et finit le 31 mars. Les vacances sont généralement distribuées comme suit : huit semaines en été (de fin juillet à septembre), deux semaines à Noël et trois semaines à Pâques.

Les admissions n'ont lieu qu'au début de l'année scolaire et à la reprise des cours en automne. Pour être admis dans la classe inférieure, il faut être âgé de dix ans révolus. C'est d'après ce principe que se règle l'admission dans les autres classes. Tous les nouveaux venus ont à subir un examen. Toutefois, les élèves des écoles secondaires, progymnases et gymnases publics du canton de Berne sont admis sans examen dans la classe qui correspond à celle qu'ils ont quittée ou dans laquelle ils ont été promus.

Les contributions scolaires sont réduites au minimum. La finance d'entrée est de cinq francs et celle de promotion de trois francs. L'écolage est supprimé dans les quatre classes inférieures et, dans ces classes, l'école fournit gratuitement les manuels. En IV<sup>e</sup>, il s'élève à trente francs par an et, à partir de la III<sup>e</sup>, à soixante francs. Si une famille envoie plus d'un élève, l'aîné seul paie l'écolage entier ; les autres ne paient que la moitié. Sur requête, les enfants de parents sans fortune peuvent être dispensés de l'écolage. En outre, à ces élèves, le Conseil-exécutif accorde des bourses, allant de quatre-vingts à deux cents francs.

L'Ecole cantonale attache une grande importance à la discipline, aussi bien en classe qu'en ville. Le règlement contient des prescriptions rigoureuses concernant l'interdiction de fumer et de fréquenter des auberges (VIII<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> classe) et l'heure de rentrée (20 à 22 heures suivant les classes et la saison). Les élèves des classes supérieures n'osent se rendre dans les cafés que le dimanche ou sur autorisation spéciale. La participation aux sociétés et aux bals est également soumise au contrôle scolaire. Tout manque de tenue dans la rue et les établissements publics entraîne des sanctions.

Notre système de discipline est basé sur la fermeté et la bienveillance. Nous tenons à l'observation stricte des prescriptions. Le règlement est la loi commune ; chacun doit s'y soumettre. Nous préférons les peines qui amendent l'élève, tout en servant à son instruction ; nous ne proposons, qu'à la dernière extrémité, celles qui pourraient compromettre son avenir.

Dans la répression de l'indiscipline, ainsi que dans le contrôle des études, nous comptons sur la collaboration des parents et des maîtres de pension. Dans les classes inférieures, pour maintenir le contact continu avec la famille, nous remettons aux élèves des carnets de devoirs qu'ils font signer chaque semaine. En outre, l'école délivre des bulletins trimestriels. Mais il est clair, qu'en

tout temps, les parents ont la faculté de s'adresser à la Direction, pour être renseignés sur le travail et la conduite de leurs enfants.

Nous tenons à favoriser le repos dominical, comme aussi le retour des externes dans leurs foyers ; c'est pourquoi nous avons supprimé les tâches pour le lundi. D'autre part, la réglementation des devoirs à domicile permet d'éviter le surmenage.

L'élève non domicilié chez ses parents ne peut choisir sa pension sans l'assentiment du Recteur. Et, seules sont admises les pensions qui offrent toute garantie morale et matérielle, donnent à la fois les repas et le logement, assurent une vie de famille. A ajouter que les maîtres de pension contractent l'obligation de surveiller les élèves.

Les parents qui nous confient leurs enfants peuvent donc être tranquilles. Dans une localité de 6000 habitants, comme Porrentruy, le contrôle est relativement facile, d'autant plus que le port d'une coiffure officielle est obligatoire. D'autre part, nos élèves n'ont pas les distractions et les tentations de la grande ville; il leur est, dès lors, plus aisé de se vouer entièrement aux études.

Petite cité, Porrentruy n'offre évidemment pas les avantages intellectuels des puissantes agglomérations urbaines. Mais, pour ce qui est de la vie d'esprit, elle possède toutefois une tradition plusieurs fois séculaire et l'activité de ses sociétés y est très intense. Les occasions de délassements utiles et sains ne manquent donc pas à nos élèves. Comme siège de la Société jurassienne d'Emulation, notre ville a souvent la bonne fortune d'entendre d'excellents conférenciers de Paris ou d'ailleurs. Pendant les longs mois d'hiver, chacune de ses nombreuses sociétés se fait un point d'honneur de prouver sa vitalité et son goût, en offrant au public une représentation dramatique, un concert ou une soirée familiale.

Et notre école elle-même s'enorgueillit, à juste titre, des richesses accumulées au cours des siècles dans ses bibliothèques, ses collections, son Jardin botanique.

Outre les bibliothèques particulières des différentes sections et langues, qui comprennent avant tout des ouvrages classiques et modernes, l'Ecole cantonale possède une bibliothèque générale, qui comprend plus de 20.000 volumes, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'éditions de valeur. Citons, entre autres, une cinquantaine de manuscrits, la plupart ornés de magnifiques miniatures et dont le plus ancien date du IX<sup>e</sup> siècle. Il y a aussi deux cent cinquante incunables (de 1470 à 1500) et trois cents impressions du XVI<sup>e</sup> siècle, sans compter le grand nombre de reliures précieuses. C'est pourquoi notre bibliothèque est souvent consultée par des savants et des spécialistes de la Suisse et de l'étranger.

Si notre Musée historique est plutôt modeste, nos collections scientifiques, en revanche, soutiennent la comparaison avec celles d'établissements similaires ou même plus importants. Nous avons le bonheur de posséder les fossiles, minéraux et cristaux recueillis par Thurmann, Koby et Scheurer. Notre collection de 20.000 coléoptères est probablement la plus précieuse de toute la Suisse. Les herbiers de Thurmann, Bonanomi et Koby sont dans un excel-

lent état de conservation, et mainte école nous envie notre serre, notre Jardin botanique et notre Jardin alpestre, qui permettent de donner à l'enseignement de la biologie un relief tout spécial.

En résumé, l'Ecole cantonale de Porrentruy, loin de renier aujourd'hui son glorieux passé, le confirme et le complète. Si ses vieux murs, trois fois séculaires, plongent solidement leurs racines dans le roc du passé, ses fenêtres sont largement ouvertes sur le monde contemporain. Elle donne l'instruction secondaire aux futurs avocats, notaires, médecins, professeurs, ecclésiastiques, ingénieurs, architectes, administrateurs, commerçants ; mais elle n'oublie pas qu'elle doit avant tout former des hommes sains de corps et d'esprit et des citoyens conscients de leur responsabilité d'élite. Dans notre Jura si divisé, comme la Société d'Emulation qui en est le complément, elle fait appel à toutes les bonnes volontés pour l'union et la compréhension mutuelle. Par sa neutralité politique et confessionnelle, elle est la seule école supérieure qui s'adresse indistinctement à tous les Jurassiens.

C'est donc pour le Jura que l'Ecole cantonale a été créée, pour tout le Jura. Et, elle ne pourra remplir entièrement sa mission que le jour, où, de Bienne à Boncourt et de Renan à Grellin-gue, tous les Jurassiens viendront chez elle faire leurs études gymnasiales. Elle en revendique le droit, parce qu'elle sait qu'elle en mérite l'honneur.

Il est évident qu'elle offre l'hospitalité à quiconque, hors du Jura, veut bien lui faire confiance. Elle accepte, en particulier, avec plaisir la jeunesse alémanique, à l'intention de laquelle elle organise des cours spéciaux de langue française.

Porrentruy, 26 octobre 1935.

H. WIDMER, recteur.

## *Ecole Cantonale d'Agriculture, Courtemelon*

---

Dès 1897 une Ecole d'agriculture fut créée dans le Jura bernois. Il est naturel que l'initiative en soit venue de la région la plus fertile et la plus agricole, l'Ajoie. Pendant 30 ans le Château de Porrentruy abrita l'Ecole d'agriculture. Au contraire d'une ruche, c'est en hiver que s'éveillait à une activité intense ce foyer de vie agricole. Puis, avec les premières feuilles, les jeunes agriculteurs essaient dans tout le Jura, y apportant les notions de progrès puisées dans l'inlassable et enthousiaste dévouement de maîtres passionnés pour l'agriculture et le pays, dont les noms sont connus de tous.

Mais le progrès a ses exigences et l'Ecole d'agriculture, purement théorique et sans domaine de démonstration et d'expérimentation devint insuffisante.